

et

**Association des ingénieurs-professeurs  
des sciences appliquées de l'Université  
de Sherbrooke (AIPSA)**

Le 30 septembre 2010

Comité de maintien de l'équité salariale  
Groupe AIPSA

**Affichage en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*  
Programme de maintien de l'équité – septembre 2010**

Le comité de maintien de l'équité salariale pour le groupe AIPSA, formé de représentantes et représentants de l'Université et de membres du personnel rattaché à l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, désire vous informer de ce qui suit :

1. Suite aux activités du comité de maintien de l'équité salariale, le comité constate qu'il y a deux catégories d'emploi pour le groupe AIPSA : les ingénieures-professeures et ingénieurs-professeurs de même que les ingénieures chargées de cours et ingénieurs chargés de cours. Ces catégories d'emploi sont de prédominance masculine.
2. De ce fait, il n'y a pas lieu de poursuivre les démarches du présent comité. Tel que prévu par la loi, une réévaluation de la situation sera effectuée dans 5 ans.

**N.B. : Les membres de l'AIPSA peuvent demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations sur ce résultat. Ces demandes de renseignements ou observations doivent être produites avant le 30 novembre 2010, en s'adressant à :**

REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR : M. André Pelletier  
Service des ressources humaines et  
financières  
ou  
Courriel : [Andre.Pelletier@USherbrooke.ca](mailto:Andre.Pelletier@USherbrooke.ca)

REPRÉSENTANT DE L'AIPSA : M. François Boone  
Président de l'AIPSA  
Courriel : [François.Boone@USherbrooke.ca](mailto:François.Boone@USherbrooke.ca)